

**Procès-verbal de la réunion du Comité Local d'Examen du projet :**  
**« Promotion de mini-réseaux micro hydroélectricité pour meilleur accès aux services énergétiques modernes en République Centrafricaine »**

L'an 2017 et le 18 mai, s'est tenue de 09h 26 mn à 13h00 dans la salle de conférence du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Réunion du Comité Local d'Examen (CLEP) relative à l'examen détaillé du document du projet « *Promotion de mini-réseaux micro hydroélectricité pour un meilleur accès aux services énergétiques modernes en République Centrafricaine* ».

Cette réunion, présidée par Mme Natasha Van RIJN, Représentant le Directeur pays du PNUD, a connu la participation des principaux partenaires de mise en œuvre du projet : les ministères sectoriels clés, la Présidence de la République, la Primature, les institutions financières nationales et internationales, la Coordination Climat, le Fonds National de l'Environnement, les organisations de la société civile intervenant dans le domaine de l'environnement et l'énergie, du genre et énergie, le promoteur du site de Mbécko, le Sous-préfet de la Localité de Mbaïki. La modération de la réunion a été assurée par Mr Michel BINDO, Consultant spécialiste en Stratégie et Politique Énergétique.

L'agenda de la réunion était le suivant :

1. Présentation du projet
  - a. Volet technique
  - b. Volet financier
2. Examen du document : questions/réponses, commentaires et contributions
3. Recommandations
4. Adoption du document de projet

Dans son mot d'introduction, Mme Natacha Van RIJN, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a fait un bref aperçu du projet par rapport au contexte national en matière d'énergie et a mentionné que ce projet cadre bien avec le RCPCA<sup>1</sup> et aux besoins actuels en République Centrafricaine. Elle a poursuivi en soulignant que la présente assise constitue un moment d'échange sur la vision du projet et sa mise en œuvre.

Reprenant la parole le modérateur de l'atelier, Mr Bindo a passé en revue les difficultés énergétiques, les sources d'énergie en RCA et les conséquences liées à l'usage des sources d'énergies existantes. La mise en œuvre du présent projet qui sera développé sur quelques sites pilotes constitue une réponse à ces préoccupations.

## 1. Présentation du projet

- a. **Première présentation** : volet technique du projet par Dr. Suresh HURRY, Consultant international en Energie

<sup>1</sup> Plan de Renforcement des Capacités de consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA)

De cette présentation on peut retenir que :

- ✓ Le financement a pour objectif principal de faciliter un meilleur accès à l'énergie afin de permettre la réduction de gaz à effet serre ;
- ✓ Le FEM<sup>2</sup> ne finance que les surcoûts liés au financement des projets ;
- ✓ La capacité à installer est de 2 MW sur une période de 5 ans ;
- ✓ La mise en œuvre se fait dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP) entre le secteur privé, ACER<sup>3</sup> et les instances préfectorales et sous-préfectorales.
- ✓ Le projet comporte quatre (04) composantes, 4 résultats et plusieurs produits :

✚ **Composante 1** : Instruments politiques et financiers et régime incitatif pour les mini-réseaux de petites centrales hydroélectriques (PCH) ;

▪ **Résultat 1** : La viabilité institutionnelle et financière de mini-réseaux de PCH est assurée

- **Produit 1.1**: Un ensemble de politiques (cadre juridique et réglementaire) pour développer et exploiter des mini-réseaux de PCH adoptés.
  - ✓ Code de l'Electricité (2005) - Absence des textes d'application.
  - ✓ Politique Energétique Décentralisée.
- **Produit 1.2** : Le mécanisme de viabilité financière de l'exploitation du mini-réseau de PCH est défini, adopté et mis en œuvre.
- **Produit 1.3** : Critères tarifaires pour les mini-réseaux de PCH définis (méthodologie pour déterminer les tarifs).
- **Produit 1.4** : Guichet Unique – Charte d'investissement, Ministère du Commerce et de l'Industrie

✚ **Composante 2** : Développement de la capacité pour le fonctionnement, la maintenance et la gestion du système de mini-réseaux de PCH

▪ **Résultat 2** : Capacités de fournir des solutions clé en main et des services de gestion, d'exploitation et d'entretien de qualité pour les PCH développés

- **Produit 2.1** : Guide publié sur le développement de mini-réseaux de PCH – approche détaillée pour la mise en œuvre des mini-réseaux PCH.
- **Produit 2.2** : Programme de développement de capacité pour les développeurs d'installations de PCH, incluant la conception de la centrale, la construction, l'assemblage d'équipement et la gestion, l'exploitation et l'entretien.

<sup>2</sup> Fond pour l'Environnement Mondial

<sup>3</sup> Agence Centrafricaine d'Electrification Rurale

- **Produit 2.3** : Services de conseil technique aux développeurs d'installations de mini-réseaux – Help Desk (Bureau d'Aide) au sien de l'ARSEC.
- **Produit 2.4** : Programme de développement des capacités adapté à des agences nationales compétentes – MMEH, ARSEC, ACER, etc.

**Composante 3** : Construction de mini-réseaux PCH

- **Résultat 3** : Un modèle opérationnel fonctionnel est démontré pour la viabilité technique et financière des petites centrales hydroélectriques.
  - **Produit 3.1** : Huit sites pour les mini-réseaux identifiés et évalués, et un modèle institutionnel et d'investissement défini.
  - **Produit 3.2** : Au moins quatre partenariats public-privé sont établis pour l'exploitation des PCH et des mini-réseaux.
  - **Produit 3.3** : 2 MW de capacité de production d'énergie de PCH.
  - **Produit 3.4** : Modèle durable pour l'opération, la maintenance et de la gestion, démontré pour tous les schémas de mini-réseaux.
  - **Produit 3.5** : Promotion de l'utilisation de l'électricité pour les activités génératrices de revenus productive encouragée pour augmenter la demande d'électricité sur les sites ciblés.

**Composante 4** : Gestion des connaissances (Relations publiques et promotion des investissements).

- **Résultat 4** : Sensibilisation accrue au potentiel des PCH et au climat d'investissement.
  - **Produit 4.1** : Plan national pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation et de promotion visant les investisseurs nationaux et internationaux.
  - **Produit 4.2** : Documentation publiée (y compris vidéo) et réunions d'information avec les parties prenantes sur l'expérience de projet, les meilleures pratiques et les leçons apprises.
  - **Produit 4.3** : Diffusion des résultats des projets et des enseignements dans le pays et dans la région.
    - ✓ Le projet sera développé sur les sites de Mbécko et Gbassem dans la Lobaye, Gamboula dans la Mambéré Kadéï et Baïdou à Bambari dans la Ouaka ;
    - ✓ Identification des sites selon des critères consensuels par les différentes parties prenantes ;

- ✓ le coût prévisionnel du projet s'élève à **10 670 000 \$**, dont **2 520 000 \$** du **FEM** et **8 150 000 \$** à mobiliser auprès d'autres partenaires.

La mise en œuvre du projet couvre la période de 2018-2022 sera assurée par le PNUD en collaboration avec le Ministère des Mines de l'Énergie et de l'Hydraulique, l'ACER et autres acteurs concernés.

**b. Deuxième présentation :** volet financier par Mme Catherine DIAM-VALLA, Consultante internationale en ingénierie financière

De la présentation PowerPoint du montage financier, l'on retient que l'instrument financier à deux objectifs :

- **Objectif 1 :** Appuyer la réalisation de 4 petites centrales hydroélectriques à Mbaiki, Boda, Bambari, Gamboula par des promoteurs privés, il prend en compte (i) les études d'avant-projet et (ii) la subvention à l'équipement ;
  - ✓ 200 000\$/site pour la subvention à l'étude d'avant-projet, conditionné ainsi :
    - 60% du coût de l'activité
    - Preuve de mobilisation des 40%
    - Maximum de \$100,000 par activité
    - Décaissement par tranche
    - Durée de 5 ans
  - ✓ 100 000\$ par site pour la subvention à l'équipement ou à la construction, également conditionné ainsi :
    - Mobilisation du financement pour la centrale
    - Pas plus de 50% du coût de l'équipement ou de la construction
    - Décaissement au fournisseur
- **Objectif 2 :** Asseoir les bases pour continuer l'engagement du secteur privé dans la petite hydroélectricité après le projet, il s'agit ici de (i) l'assistance technique pour structurer le fonds de garantie
  - ✓ 100 000\$ pour assistance technique pour structurer le fonds de garantie affectés aux activités suivantes :
    - Formulation des textes de lois
    - Elaboration des textes d'application
    - Mobilisation/sensibilisation des bailleurs de fonds
- **Résultats attendus**
  - ✓ Réduction du co-financement du promoteur de \$300,000
  - ✓ Retour sur l'investissement plus élevé pour le promoteur
  - ✓ Préparation à l'accès au financement
  - ✓ Participation des institutions bancaires

- ✓ Réduction du taux d'intérêt
- ✓ Réduction du prix de l'électricité pour les consommateurs

## 2. Examen du document de projet

La méthodologie d'examen du document adoptée a consisté à faire un tour de table et recueillir les commentaires et suggestions préparés préalablement par chacun des participants afin de donner l'opportunité à tous d'intervenir.

### 2.1. Questions, commentaires et contributions

De manière générale, le document de projet a été jugé très satisfaisant par les participants qui considèrent qu'il constitue une réponse adaptée à la principale préoccupation des populations rurales d'avoir un meilleur accès à l'énergie moderne et permet de réduire les émissions de carbone. Les différentes interventions énumérées ci-dessous ont porté essentiellement sur le fonds du document :

- Le Code de l'électricité ne dispose d'aucun texte d'application permettant réellement de consacrer la libéralisation du sous-secteur de l'électricité,
- L'implication du secteur privé à l'élaboration des documents juridiques inhérents à la mise en œuvre du projet permettrait de prendre en compte leurs principales préoccupations,
- La mise en place du fonds de garantie permettrait d'assurer la couverture des apports personnels des promoteurs du projet auprès des banques. Cependant, s'agit-il d'un autre fonds que celui en cours d'étude ?
- Il est nécessaire de préciser les conditions de mise en place du fonds de garantie ;
- Avec un montant de cofinancement supérieur au montant des fonds alloués par le FEM, ce projet sera-t-il réalisable ?
- Une meilleure définition et clarification des critères de sélection des sites de projet rassurerait tous les acteurs,
- Les implications sont-elles suffisantes pour accompagner le PNUD dans la mise en œuvre de ces projets ?
- L'avis préalable du PNUD est-il nécessaire avant tout dépôt des dossiers des promoteurs auprès de la Banque (une sorte de caution morale du PNUD) ?
- Y a-t-il un nombre déterminé de promoteurs par site ? sont-ils limités ?
- Quelle politique de pérennisation du projet mettre en œuvre afin de stimuler d'autres opérateurs privés à prendre le relais ?
- Pourquoi ne pas prendre en compte d'autres sources d'énergie telle que l'énergie solaire ?
- Les sites cibles auraient pu être choisis en tenant compte des agropoles pour sédentariser la production agricole.

### 2.2. Eléments de réponse ou de clarification apportés par le PNUD

En dehors des contributions qui ont été directement versées au dossier, les interventions des participants synthétisées ci-dessus, ont fait appel à des éléments de réponse et de clarification suivants, apportés par l'équipe du PNUD :

- (1) Le Code de l'Electricité prévoit 12 textes d'application pour lesquels, en 2009, un comité a été mis en place. Ce comité a élaboré 10 projets de textes d'application dont au moins 2 ont été signés.
- (2) Le secteur privé a toujours été impliqués dans l'élaboration des documents juridiques relatifs au secteur de l'énergie. Toutefois, cette présence sera renforcée dans le cadre de l'élaboration des documents juridiques inhérents au projet.
- (3) Le principe de création d'un fonds de garantie est acquis car c'est une des principales recommandations du Forum sur le secteur privé. Il ne s'agit pas de créer un autre fonds mais les domaines de ce fonds seront bien étendus à l'énergie.
- (4) Les fonds octroyés par le FEM peuvent être considérés comme un fonds catalytique servant à lever les obstacles de départ et favoriser les conditions de promotion du secteur privé.
- (5) Les critères de sélection des sites sont bien définis dans le document projet. Ils sont exclusivement liés aux indicateurs économiques et sécuritaires des régions du pays.
- (6) Le rôle du PNUD consistera en l'accompagnement des promoteurs qui auront été retenus après examen des dossiers de soumission à l'appel d'offre de service.
- (7) Le processus de création d'un fonds de garantie dont l'idée a été débattue à Bruxelles est lancé. Une étude de faisabilité est faite. L'absence de financement ne permet pas de poursuivre ce processus. L'appui du projet sera bienvenu pour accélérer le processus.
- (8) La mise en œuvre de la politique énergétique décentralisée en cours d'adoption permettra de pérenniser le projet et de stimuler d'autres opérateurs privés. Car ce document prévoit des mesures et actions susceptibles d'encourager le développement de l'électrification rurale.
- (9) Il est vrai que la RCA bénéficie d'un rayonnement solaire régulier mais, il n'y a aucune étude disponible permettant d'élire l'énergie solaire ou les centrales photovoltaïque comme source de production industrielle d'électricité. De même, il n'y a pas d'étude disponible sur l'énergie éolienne. L'hydroélectricité s'avère donc être le choix le plus indiqué pour le moment car le pays a une potentialité de +2000 MW.
- (10) Le projet des MCH est un projet d'ouverture autour duquel d'autres projets peuvent s'arrimer et tirer les avantages des installations hydroélectriques, ce qui contribuera au développement économique local à travers la création des agropoles et des sites touristiques, des plateformes multifonctionnelles, etc.

### 3. Prochaines étapes et recommandation du CLEP

#### 3.1. Prochaines étapes du processus de finalisation du ProDoc

- ✓ Intégration des commentaires et contribution issus du CLEP dans le Prodoc ;
- ✓ Elaboration et transmission du CR du CLEP au Ministère du Plan et au Bureau Régional du PNUD ;
- ✓ Transmission du Prodoc complété à la lumière des commentaires et contributions issus du CLEP, accompagné des lettres de co-financement du Ministère de l'Énergie,

du promoteur du site de Mbecko et du PNUD RCA au Bureau Régional du PNUD pour sa revue

- ✓ Partage du Prodoc avec le Siège du PNUD pour sa revue
- ✓ Soumission du Prodoc final au FEM pour validation au plus tard fin juin
- ✓ Approbation et signature du Prodoc par le FEM
- ✓ Traduction du Prodoc en français pour transmission au Bureau Pays du PNUD en RCA
- ✓ Signature du Prodoc en français par la partie nationale et le PNUD
- ✓ Démarrage de la mise en œuvre du projet (début 2018)

### 3.2. Recommandations aux acteurs clés

Les recommandations formulées ci-dessous s'adressent à la partie nationale :

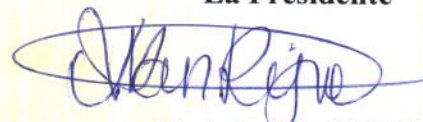
- ✓ Accélérer le processus de création du fonds de garantie avec la mobilisation des acteurs impliqués (Ministère du Commerce, Finances, Energie et entrepreneuriat) ;
- ✓ Accélérer le processus d'adoption des textes d'application du Code de l'Electricité ;
- ✓ Valider et adopter la politique énergétique décentralisée ;
- ✓ Augmenter les allocations des quatre communes retenues dans le cadre du projet de MCHs, à titre de contribution directe de l'Etat.

### 4. Adoption du Document

A l'issue de tous les échanges, le CLEP (Cf. liste de présence en Annexe) a validé le document et recommande son approbation sous réserve d'intégration des commentaires et contributions.

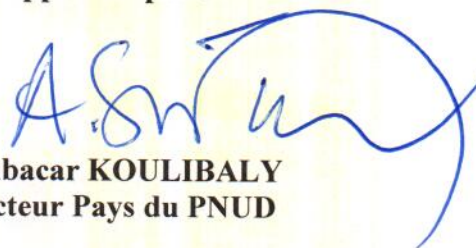
Fait à Bangui, le 18 mai 2017

**La Présidente**



**Natasha VAN RIJN**  
**Conseillère en Relèvement du PNUD**

**Approuvé par :**



**Aboubacar KOULIBALY**  
**Directeur Pays du PNUD**